

## INAUGURATION IME LES COTEAUX ST GEORGES LES COTEAUX (17)

JEUDI 5 JANVIER 2012

Madame la Députée,  
Monsieur le Président du Conseil Général de Charente-Maritime,  
Monsieur le Maire,  
Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs les professionnels,  
Mesdames et Messieurs.

Il m'est agréable d'être parmi vous aujourd'hui afin d'inaugurer l'Institut Médico-Educatif les Coteaux en cette Saintonge que je connais bien et qui m'est chère.

Il est important de pouvoir, en un jour comme celui-ci, plus particulièrement saluer l'implication des organismes gestionnaires sans laquelle l'action de l'Agence régionale de santé, dans le domaine de l'accompagnement des enfants et adolescents handicapés, ne pourrait assurément pas avoir l'efficacité que nous devons aux parents confrontés au handicap de leur enfant.

Monsieur Barbeau, Monsieur Beldent, l'adaptation des structures aux besoins en Charente-Maritime, c'est le sens de l'action de l'Association Départementale pour l'Éducation et l'Insertion (ADEI), c'est le sens de votre action au quotidien depuis près de 50 ans. Et c'est le sens de la création de l'IME Les Coteaux.

Cet IME, permettez-moi de le rappeler, est le regroupement de deux structures : l'IMPRO de Neuvicq le Château et l'IME les Santons. Même si les 2 sites perdurent, il ne s'agit pas ici d'un regroupement purement administratif, mais bien de la concrétisation, attendue de longue date, d'un projet de diversification des capacités d'accueil des jeunes sur le territoire, en établissement et à domicile, quel que soit leur âge, quelle que soit la sévérité des déficiences intellectuelles accueillies.

L'IME les Coteaux est un nouvel établissement de plus de 80 places :

- qui renforce l'accueil en établissement des déficiences moyennes et sévères,
- qui ouvre désormais la possibilité d'un accueil le weekend ou lors des vacances,
- qui développe l'accueil des déficiences les plus lourdes grâce à la restructuration du site des Santons.

Car, malgré un niveau d'équipement globalement supérieur aux moyennes nationales dans le champ de l'enfance et adolescence handicapées, l'offre médico-sociale en Poitou-Charentes présente des lacunes et des insuffisances. Et les tensions constatées concernent notamment la prise en charge de ces déficiences les plus sévères - troubles envahissants du développement, déficiences intellectuelles moyennes et sévères, polyhandicapés - et l'évolution des publics des établissements qui accueillent, dans des proportions chaque année plus importantes, des enfants présentant des troubles du comportement associés à une déficience intellectuelle légère.

Par conséquent, la mise en adéquation de l'offre avec les besoins passe nécessairement par une analyse des évolutions à envisager dans l'existant : implantations géographiques, agréments, nouvelles compétences à apporter aux équipes pour s'adapter à l'évolution des besoins.

Il est remarquable de constater à quel point la présente opération s'inscrit dans cette dynamique. Cette opération est emblématique pour le territoire, au sein duquel l'ADEI occupe une place centrale à travers ses différentes structures dédiées au handicap : IME, SESSAD, CMPP, FAM, ESAT.

Cette opération est aussi relativement novatrice en ce qu'elle s'est traduite, dès décembre 2008, par la signature d'un Contrat Pluri-annuel d'Objectifs et de Moyens avec l'Agence régionale de santé.

Ce CPOM est le cadre d'action renouvelé qui a permis de définir et de projeter sur plusieurs années :

- la délocalisation à Saintes de l'IMPRO de Neuvicq, afin de favoriser l'insertion des jeunes dans le monde économique et entrepreneurial, et de proposer des conditions d'accueil satisfaisantes ;
- le renforcement de l'accueil des jeunes au sein de l'IME les Santons, afin de proposer un accompagnement spécifique dans le sud du département, accompagnement qui n'existait auparavant qu'à La Rochelle ;
- le développement de l'activité ambulatoire par l'extension du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), au sein de nouveaux locaux, qui permet de prendre en charge des jeunes présentant des troubles envahissants du développement (TED).

Ce CPOM est aussi la traduction concrète qu'il n'y a pas de prises en charge et d'accompagnements individualisés de qualité sans analyse des besoins et écoute des opérateurs et des familles. Il est l'illustration que l'évolution du secteur n'est pas un sujet tabou, que le redéploiement ou la requalification de l'existant doit se faire et peut se faire, dans le but de couvrir les besoins au niveau régional pour tous les types de handicap.

Car votre mission, notre mission, est bien celle-ci : dispenser l'éducation, les soins et la pédagogie aux personnes accueillies, et promouvoir leur autonomie ainsi que l'exercice de leur citoyenneté dans le respect de l'égalité de tous.

Le handicap fait partie intégrante des 6 objectifs de résultat stratégique qui incombent à l'ARS. 4 priorités sont les nôtres :

1. Le dépistage précoce et un accompagnement adapté rapide pour l'accession à la vie ordinaire,
2. Le devenir des personnes handicapées vieillissantes,
3. La complémentarité indispensable entre services de soins et services médico-sociaux,
4. L'accès à la santé, notamment à la prévention et aux soins.

Au plan pratique ou opérationnel cela signifie notamment :

- Favoriser l'intégration scolaire et l'insertion professionnelle des jeunes handicapés en évitant les ruptures de parcours ;
- Développer les collaborations entre Éducation Nationale et IME ;
- Optimiser, tout au long de la vie, la prise en charge des besoins dans le parcours de vie des personnes en situation de handicap ;
- Décliner la complémentarité indispensable entre services de soins et services médico-sociaux,
- Etc.

Autant d'actions que nous devons mener, avec pour feuille commune de route le Schéma régional d'organisation médico-sociale (SROMS), récemment publié, et exercice nouveau, complexe et exigeant, et le schéma départemental actuellement en cours d'élaboration ou sous l'égide du Conseil général de Charente-Maritime, et auquel l'Agence Régionale de Santé est étroitement associée. Il s'agit d'une exigence nécessaire pour assurer tout à la fois des accompagnements individualisés, la cohérence de la prise en charge et pour préserver le caractère d'ensemble de l'action médico-éducative. Pour cela, l'ADEI sera, je le sais, comme par le passé, un interlocuteur et un acteur de premier plan.

Saluons nos équipes respectives qui ont permis le succès de la restructuration de l'IME des Coteaux et qui poursuivront le travail, côte à côte, au bénéfice des jeunes et de leurs familles.

Je vous remercie.

Jean-Michel Gernais,  
Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes